

Modification no 2 aux Modalités et conditions de service de Purolator

Depuis la publication des Modalités et conditions de service de Purolator (en vigueur le 1^{er} juillet 2019), modifiées par la Modification n° 1, certaines modifications à ce document sont présentées ci-dessous. Sauf dans leur version modifiée ou complétée comme il est indiqué aux présentes, les Modalités et conditions de service de Purolator (en vigueur le 1^{er} juillet 2019), dans leur version modifiée, demeurent pleinement en vigueur.

À compter du 1er avril 2020, les Modalités et conditions de services de Purolator (en vigueur le 1er juillet 2019 et modifiées par la Modification no 1) sont en outre modifiées comme suit :

Page 7 – Purolator Même jour^{MD} Local

ORIGINAL :

Purolator Même Jour^{MD} Local

Livraison directe porte-à-porte offerte dans certaines villes canadiennes. Selon son origine et sa destination, un Envoi est cueilli et livré dans la même ville selon les délais suivants, comme demandé :

- Purolator Même Jour^{MD} 30 minutes : Cueillette et livraison dans la demi-heure.
- Purolator Même Jour^{MD} 60 minutes : Cueillette et livraison dans l'heure.
- Purolator Même Jour^{MD} 90 minutes : Cueillette et livraison dans l'heure et demie.
- Purolator Même Jour^{MD} 2 heures : Cueillette et livraison dans les 2 heures.
- Purolator Même Jour^{MD} 4 heures : Cueillette et livraison dans les 4 heures.

MODIFIÉ À :

Purolator Même Jour^{MD} Local

Livraison directe porte-à-porte offerte dans certaines villes canadiennes. Selon son origine et sa destination, un Envoi est cueilli et livré dans la même ville selon les délais suivants, comme demandé :

- Purolator Même Jour^{MD} 90 minutes : Cueillette et livraison dans l'heure et demie.
- Purolator Même Jour^{MD} 2 heures : Cueillette et livraison dans les 2 heures.
- Purolator Même Jour^{MD} 4 heures : Cueillette et livraison dans les 4 heures.

Page 18 – Manutention spéciale, paragraphes (iv) et (v)

ORIGINAL :

(iv) Gros colis : Les colis dont les dimensions totales de la pièce mesurent entre 130 po (environ 330 cm) et 165 po (environ 419 cm).

(v) Taille supérieure à la limite : Les Colis considérés comme supérieurs à la limite, car ils pèsent plus de 150 lb (environ 68 kg), les dimensions totales de la pièce mesurent plus de 165 po (environ 419 cm) ou son côté le plus long mesure plus de 108 po (environ 274 cm).

MODIFIÉ À :

(iv) Gros colis : Les colis dont les dimensions totales de la pièce mesurent entre 130 po (environ 330 cm) et 165 po (environ 419 cm). Chaque pièce de gros colis est assujettie à un poids minimum facturable de 90 lb (environ 41 kg).

(v) Taille supérieure à la limite : Les Colis considérés comme supérieurs à la limite, car ils pèsent plus de 150 lb (environ 68 kg), les dimensions totales de la pièce mesurent plus de 165 po (environ 419 cm) ou son côté le plus long mesure plus de 108 po (environ 274 cm). Chaque pièce dont la taille est supérieure à la limite est assujettie à un poids facturable minimum de 120 lb (environ 55 kg).

Page 27 – Application des tarifs

ORIGINAL :

Pour les envois de fret, lorsqu'un Envoi unique est confié à Purolator, le poids minimum de 640 lb (environ 290 kg) sera facturé.

Si un Client ne déclare pas de poids sur le Connaissance, et si Purolator ne repèse pas l'Envoi, Purolator se réserve le droit d'attribuer un poids moyen à un tel Envoi et de facturer le montant correspondant à un tel poids au Client.

MODIFIÉ À :

Tarif minimum/Facturation minimum du poids

Purolator se réserve le droit de fixer un tarif ou un poids facturable minimum par pièce ou par Envoi.

Pour les envois de fret, lorsqu'un Envoi unique est confié à Purolator, le poids minimum de 640 lb (environ 290 kg) sera facturé.

Si un Client ne déclare pas de poids sur le Connaissance, et si Purolator ne repèse pas l'Envoi, Purolator se réserve le droit d'attribuer un poids moyen à un tel Envoi et de facturer le montant correspondant à un tel poids au Client.

Page 43 – Pertes de renseignements personnels

ORIGINAL :

Pertes de renseignements personnels

La responsabilité de Purolator à l'égard de la perte de renseignements personnels (c.-à-d., de renseignements à l'égard d'une personne identifiable) contenus dans un Envoi est limitée conformément aux limites de responsabilité énoncées dans les présentes modalités et conditions (voir « Responsabilité maximale »). Lorsque des Envois sont transportés pour des Clients qui ne sont pas des particuliers, chacun d'eux accepte que Purolator est un fournisseur de service tiers et qu'il est entièrement responsable d'évaluer les dommages et de signaler toute perte d'information personnelle à l'autorité en matière de confidentialité et à la personne ou l'entité touchée.

MODIFIÉ À :

Pertes de renseignements personnels

La responsabilité de Purolator à l'égard de la perte de renseignements personnels (c.-à-d., de renseignements à l'égard d'une personne identifiable) contenus dans un Envoi est limitée conformément aux limites de responsabilité énoncées dans les présentes modalités et conditions (voir « Responsabilité maximale »). Lorsque des Envois sont transportés pour des Clients qui ne sont pas des particuliers, chacun d'eux accepte que Purolator est un fournisseur de services tiers et qu'il est entièrement responsable de recueillir des renseignements personnels et de les partager avec Purolator conformément aux lois sur la protection de la vie privée et aux meilleures pratiques, notamment, mais sans y être limité, en obtenant un consentement significatif et éclairé au besoin, d'évaluer les dommages et de signaler toute perte d'information personnelle à l'autorité en matière de confidentialité et à la personne ou l'entité touchée.

Page 42 – Frais pour paiement tardif

ORIGINAL :

Frais pour paiement tardif

Si un Client ne paie pas intégralement une facture à sa date d'échéance, Purolator se réserve le droit, à sa seule discrétion, de facturer (i) des intérêts à un taux de 1,5 % par mois (avec un taux réel de 19,6 % par année) sur tous les comptes en souffrance; ou (ii) des frais administratifs pour paiement tardif mensuel pour chaque facture, selon la formule décrite dans les tarifs courants de Purolator publiés sur purolator.com. Cette mesure s'ajoute à tous les autres droits et recours judiciaires dont peut se prévaloir Purolator en cas de non-paiement. Les clients avec compte sont entièrement responsables de tous les montants en souffrance sur leurs comptes de Purolator.

MODIFIÉ À :

Frais pour paiement tardif

Si un Client ne paie pas intégralement une facture à sa date d'échéance, Purolator se réserve le droit, à sa seule discrétion, de facturer des frais administratifs pour paiement tardif correspondant à cinq pour cent (5 %) du total du solde en souffrance pour la ou les factures, ou (ii) des frais administratifs pour paiement tardif mensuels pour chaque facture. Ces frais figureront sur votre facture de Purolator. Ces frais s'ajoutent à tous les droits et recours judiciaires dont peut se prévaloir Purolator en cas de non-paiement. Les clients avec compte sont entièrement responsables de tous les montants en souffrance sur leurs comptes de Purolator.